

COMMUNE DE SAINT-ANDRE DE LA ROCHE (06730)
EXRAIT DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 9 AVRIL 2013

I - ADMINISTRATION GENERALE

1. Plan de Protection de l'Atmosphère des Alpes-Maritimes : avis

Où l'exposé de Madame BARRAYA et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité d'émettre un avis favorable sur les objectifs et actions prévues dans le projet de PPA a transmis par Monsieur le Préfet, en rajoutant des souhaits particuliers en ce qui concerne l'action réglementaire visant l'industrie et l'action réglementaire visant le résidentiels, l'agriculture et le brûlage en particulier, à savoir :

En ce qui concerne l'industrie :

- En matière de réduction des émissions diffuses de poussières, la mise en place de capteurs de poussières autour de la carrière, mais aussi dans le centre du village.
 - En matière de réduction des émissions de NOx, de mesurer de manière permanente celles-ci aux abords de l'usine SNPA qui produit de l'asphalte en centre-ville. De même, pour l'usine d'incinération des ordures ménagères de l'Ariane, de mettre en place des capteurs aux Résidences du Manoir et sur la colline de l'Abadie et de confier l'analyse des résultats à un organisme indépendant de l'exploitant.
- En ce qui concerne le brûlage, d'avancer le créneau horaire de brûle de certains végétaux de 6H à 12H.

II - FINANCES

1. Budget primitif 2013

Où l'exposé de Monsieur VILLAR et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité d'adopter le budget primitif 2013, qui se décompose de la manière suivante :

Section de fonctionnement :

- dépenses	4 765 175,00 euros
- recettes	4 765 475,00 euros

Section d'investissement :

- dépenses	1 490 364,00 euros
- recettes	1 490 364,00 euros

2. Détermination du taux des taxes : TH ; FB et FNB

Où l'exposé de Monsieur VILLAR et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité de maintenir pour 2013, les mêmes taux d'imposition qu'en 2012, à savoir :

- taxe d'habitation	11,83%
- foncier bâti	11,55%
- foncier non bâti	17,46%

3. Annexes budgétaires

a/ aide financière aux classes transplantées

Où l'exposé de Monsieur VILLAR et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité de conserver les mêmes aides qu'en 2012 soit :

- 8,50 euros par jour et par élève, pour les établissements publics et privés
 - et 3,54 euros par jour et par élève, pour les séjours linguistiques
- sur la base d'une classe par école et en fonction du nombre réel d'élèves dans la classe, pour un séjour de 5 à 8 jours maximum.

3. Annexes budgétaires

b/ souscription abonnements et journaux

Où l'exposé de Monsieur VILLAR et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :

- de renouveler pour l'année 2013, la liste des abonnements et journaux pour la Mairie et la Médiathèque, pour un montant de 8 974,37 euros.

Les crédits nécessaires correspondent à une somme de 8 974,37 euros, ils sont prévus à l'article 6182 du Budget Primitif 2013.

3. Annexes budgétaires c/ fêtes et cérémonies

Oùï l'exposé de Monsieur VILLAR et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité pour l'exercice 2013 d'inscrire un montant de 32 000 euros, pour l'ensemble des manifestations sus-énoncées.

3. Annexes budgétaires

d/ indemnité allouée à Madame Le Receveur municipal

Oùï l'exposé de Monsieur VILLAR et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :

- d'approuver le principe d'attribuer cette indemnité à Madame CARRATERO Receveur de Levens, pour l'exercice 2013.
 - de fixer à 2 273 euros, le montant de cette indemnité.
- Les crédits ont été prévus lors de l'élaboration du budget.

III - PERSONNEL

1. Tableau des effectifs : ouverture de poste (avancement de grade)

Oùï l'exposé de Monsieur COLOMAS et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :

- de valider le tableau des effectifs ainsi modifié.

IV - TRAVAUX / MARCHES

1. Acquisition de véhicules pour les services techniques municipaux - demande de subvention (réserve parlementaire).

Oùï l'exposé de Monsieur COLOMAS et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité :

- d'autoriser M. le Maire à solliciter une subvention d'un montant de 10 000 €, au titre de la réserve parlementaire de M. le Député Rudy Salles pour l'acquisition de véhicules pour les services techniques.
- Les crédits nécessaires à cette opération sont ouverts au budget de la commune à l'opération 2013/04.

2. Mise aux normes du système de chauffage de l'école Jules Musso - demande de subvention (réserve parlementaire).

Oùï l'exposé de Monsieur COLOMAS et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité :

- d'autoriser M. le Maire à solliciter une subvention d'un montant de 15 000 €, au titre de la réserve parlementaire de Mme le Sénateur Colette Guidicelli.
- Les crédits nécessaires à cette opération sont ouverts au budget de la commune à l'opération 2013/03.

LE MAIRE,



H. COLOMAS